

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	48,37 \$	96,74 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	2,42 \$	2,42 \$
Vacances (13 %)	6,60 \$	12,89 \$
Avantages imposables (non payables)	3,248 \$	3,248 \$
Salaire brut	60,64 \$	115,30 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4</i>)	1,05 \$	2,05 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	3,77 \$	7,27 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,40 \$	0,78 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	2,58 \$	4,91 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,73 \$	3,27 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,248) \$	(3,248) \$
Avantages sociaux - retraite	4,96 \$	4,96 \$
Avantages sociaux - assurances	3,556 \$	3,556 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,43 \$	0,84 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	16,40 \$	25,56 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	77,04 \$	140,86 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,60 \$	4,60 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	23,39 \$	23,39 \$
Total des autres coûts	44,48 \$	44,48 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	121,52 \$	185,34 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	13,50 \$	20,59 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	135,03 \$	205,94 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à taux double.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	24,19 \$	48,38 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	3,14 \$	6,29 \$
Avantages imposables (non payables)	3,248 \$	3,248 \$
Salaire brut	30,58 \$	57,92 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4)	0,50 \$	1,00 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	1,85 \$	3,60 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,19 \$	0,38 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,30 \$	2,47 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	0,88 \$	1,65 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,248) \$	(3,248) \$
Avantages sociaux - retraite	4,09 \$	4,09 \$
Avantages sociaux - assurances	3,556 \$	3,556 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,21 \$	0,41 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	10,50 \$	15,08 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	41,08 \$	73,00 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,30 \$	2,30 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	14,40 \$	14,40 \$
Total des autres coûts	33,19 \$	33,19 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	74,27 \$	106,19 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	8,25 \$	11,80 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	82,53 \$	117,99 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	29,02 \$	58,04 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	3,77 \$	7,55 \$
Avantages imposables (non payables)	3,248 \$	3,248 \$
Salaire brut	36,04 \$	68,83 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4</i>)	0,60 \$	1,20 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	2,20 \$	4,30 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,23 \$	0,45 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,54 \$	2,93 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,04 \$	1,96 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,248) \$	(3,248) \$
Avantages sociaux - retraite	4,09 \$	4,09 \$
Avantages sociaux - assurances	3,556 \$	3,556 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,25 \$	0,49 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	11,41 \$	16,91 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	47,45 \$	85,74 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,76 \$	2,76 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	15,99 \$	15,99 \$
Total des autres coûts	35,25 \$	35,25 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	82,70 \$	120,99 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	9,19 \$	13,44 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	91,89 \$	134,43 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	33,86 \$	67,72 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	-	-
Vacances (13 %)	4,40 \$	8,80 \$
Avantages imposables (non payables)	3,248 \$	3,248 \$
Salaire brut	41,51 \$	79,77 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4</i>)	0,70 \$	1,40 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	2,55 \$	5,00 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,26 \$	0,53 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,77 \$	3,40 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,19 \$	2,27 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,248) \$	(3,248) \$
Avantages sociaux - retraite	4,09 \$	4,09 \$
Avantages sociaux - assurances	3,556 \$	3,556 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,29 \$	0,57 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	12,33 \$	18,74 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	53,84 \$	98,51 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,22 \$	3,22 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	17,58 \$	17,58 \$
Total des autres coûts	37,30 \$	37,30 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	91,14 \$	135,81 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	10,13 \$	15,09 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	101,27 \$	150,90 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	41,11 \$	82,22 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	5,34 \$	10,69 \$
Avantages imposables (non payables)	3,248 \$	3,248 \$
Salaire brut	49,70 \$	96,16 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4)	0,85 \$	1,70 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	3,07 \$	6,05 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,32 \$	0,64 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	2,12 \$	4,10 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,42 \$	2,73 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,248) \$	(3,248) \$
Avantages sociaux - retraite	4,09 \$	4,09 \$
Avantages sociaux - assurances	3,556 \$	3,556 \$
Taxe sur assurances	0,32 \$	0,32 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,35 \$	0,70 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	13,70 \$	21,49 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	63,40 \$	117,64 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,91 \$	3,91 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,98 \$	19,98 \$
Total des autres coûts	40,38 \$	40,38 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	103,79 \$	158,02 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	11,53 \$	17,56 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	115,32 \$	175,58 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	48,37 \$	96,74 \$
Vacances (13 %)	6,29 \$	12,58 \$
Avantages imposables (non payables)	3,011 \$	3,011 \$
Salaire brut	57,67 \$	112,33 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4</i>)	1,00 \$	2,00 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	3,58 \$	7,08 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,38 \$	0,76 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	2,46 \$	4,79 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,65 \$	3,19 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,011) \$	(3,011) \$
Avantages sociaux - retraite	4,96 \$	4,96 \$
Avantages sociaux - assurances	3,19 \$	3,19 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,41 \$	0,82 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	15,80 \$	24,96 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	73,47 \$	137,29 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	4,60 \$	4,60 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	22,49 \$	22,49 \$
Total des autres coûts	43,59 \$	43,59 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	117,06 \$	180,88 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	13,01 \$	20,10 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	130,07 \$	200,97 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	29,02 \$	58,04 \$
Vacances (13 %)	3,77 \$	7,55 \$
Avantages imposables (non payables)	3,011 \$	3,011 \$
Salaire brut	35,80 \$	68,60 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4</i>)	0,60 \$	1,20 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	2,18 \$	4,28 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,23 \$	0,45 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,53 \$	2,92 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,03 \$	1,95 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,011) \$	(3,011) \$
Avantages sociaux - retraite	4,09 \$	4,09 \$
Avantages sociaux - assurances	3,19 \$	3,19 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,25 \$	0,49 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	11,27 \$	16,76 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	47,07 \$	85,36 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	2,76 \$	2,76 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	15,89 \$	15,89 \$
Total des autres coûts	35,15 \$	35,15 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	82,22 \$	120,51 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	9,14 \$	13,39 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	91,36 \$	133,90 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	33,86 \$	67,72 \$
Vacances (13 %)	4,40 \$	8,80 \$
Avantages imposables (non payables)	3,011 \$	3,011 \$
Salaire brut	41,27 \$	79,53 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4</i>)	0,70 \$	1,40 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	2,53 \$	4,98 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,26 \$	0,53 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,76 \$	3,39 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,18 \$	2,26 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,011) \$	(3,011) \$
Avantages sociaux - retraite	4,09 \$	4,09 \$
Avantages sociaux - assurances	3,19 \$	3,19 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,29 \$	0,57 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	12,19 \$	18,60 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	53,46 \$	98,13 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	3,22 \$	3,22 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	16,50 \$	16,50 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	17,49 \$	17,49 \$
Total des autres coûts	37,21 \$	37,21 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	90,66 \$	135,34 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	10,07 \$	15,04 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	100,74 \$	150,38 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	41,11 \$	82,22 \$
Vacances (13 %)	5,34 \$	10,69 \$
Avantages imposables (non payables)	3,011 \$	3,011 \$
Salaire brut	49,47 \$	95,92 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,31 % x 1,4</i>)	0,85 \$	1,70 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	3,06 \$	6,03 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,32 \$	0,64 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	2,11 \$	4,09 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.82 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 879.56 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,41 \$	2,72 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(3,011) \$	(3,011) \$
Avantages sociaux - retraite	4,09 \$	4,09 \$
Avantages sociaux - assurances	3,19 \$	3,19 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,35 \$	0,70 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	13,56 \$	21,34 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	63,02 \$	117,26 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	3,91 \$	3,91 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	16,50 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	19,88 \$	19,88 \$
Total des autres coûts	40,29 \$	38,98 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	103,31 \$	156,24 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	11,48 \$	17,36 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	114,79 \$	173,60 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.